Réseau Régional sur l'Eco-responsabilité et le Développement Durable (RREDD)

Compte-rendu n°7 de la réunion du 15 mars 2012

Commande publique durable : les labels

Toutes les présentations sont intégralement en ligne

Liste des participants :

ALIMI	Robert	COMMUNE
BECQUET	Camille	COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS VAL DE SAONE
BERNARD	Laura	VILLE DE LYON
BERTRAND	Carole	BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION
BOURGEOIS	Marie	MAIRIE DE CHAPONOST
CHAVANIS	Jacques	COMMUNE
COGERINO	Laurent	RAEE
COLLOMB	Valérie	VILLE DE CHAMBERY
DIALINAS	Blandine	COMMUNE
DJELEB	Farid	CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE SAVOIE
DROUILLET	Cécile	COMMUNE
DUFFAUD	Corinne	COMMUNE
DUPIN	Amélie	VILLE DE CALUIRE ET CUIRE
EXBRAYAT	Solange	DIR CENTRE-EST
FEVRIER	Patrick	VILLE DE SAINT-EGREVE
FOILLARD	Eva	CONSEIL GENERAL DE L'AIN
GRANZOTTO	Cécile	COMMUNE
GUERFI	Nourdine	CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
GUILLEMIN	Pascal	CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES
GUILLERMIN	Isabelle	DDT DU RHONE
HEID	Vincent	CHAMBERY METROPOLE
HERIN	Valérie	MAIRIE DE CHASSIEU
JUNIER	Thierry	SAINT-ETIENNE METROPOLE
LAURENT	Anne-Marie	CONSEIL GENERAL DU RHONE
LE-VAN	Marie-Chantal	VILLE DE ROANNE
MACHEFAUX	Emilie	ADEME
MARIN-LAMELLET	Bruno	REGION RHONE-ALPES
MAZOYER	Ginette	COMMUNE
MERLINC	Séverine	REGION RHONE-ALPES
MOCELLIN	Isabelle	CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAVOIE
MURAT	Gilbert	HOSPICES CIVILS DE LYON
NEYRON	Jean- Louis	26500 BOURG LES VALENCE
PEAUDECERF	Karen	CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
POMMERET	Laurence	VILLE DE GRENOBLE
ROGEMOND	Jean-paul	CONSEIL GENERAL DU RHONE
SANNAC	Sandrine	CNFPT
VAUCLARE	Anne	CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
WIPLIER	Nicolas	CERTU

- **Présentation des labels par Emilie MACHEFAUX (service éco-conception et consommation durable, ADEME) – L'intégralité de l'intervention est en ligne**

Emilie MACHEFAUX (EM) rappelle que tous les produits ont un impact sur l'environnement, y compris les produits verts. Par contre, un éco-produit a moins d'impact tout au long de son cycle de vie. Le principe recherché est que le bénéfice environnemental ne s'accompagne pas d'un transfert de pollution à une autre étape du cycle de vie.
EM rappelle que l'auto-déclaration est sous la responsabilité d'un fabriquant. Dans tous les cas, on peut réclamer qu'elle soit conforme à certaines exigences de clarté, de transparence, scientifiquement solide et documentée.
Pour l'éco-labellisation c'est l'AFNOR qui vérifie. Vérification documentaire dans un premiers temps puis audit sur site et de temps en temps des prélèvements. Ce certificat est valable seulement un certain temps avec des vérifications régulières.
Quant à l'écolabel européen il n'est pas financièrement si cher (compter moins de 5 000 €).
En ce qui concerne l'étiquette éco-profil il est possible de demander une justification de type ISO 14025.
Les écolabels recouvrent désormais (2012) 24 catégories de produits et NF Environnement 23 catégories.
Il est également rappelé qu'on peut tout à fait utiliser avec les mêmes performances environnementales d'autres écolabels nationaux (ANGE BLEU, NORDIC SWAN,…).
Par ailleurs, on précise qu'on peut aller plus loin que les écolabels grâce à l'utilisation de points supplémentaires aux produits les plus performants au travers de critères de sélection des offres.
En 2013 une norme ISO 14067 sur l'empreinte carbone sera disponible.
Il est évidemment possible de demander simultanément des produits répondant à l'écolabel européen et par exemple au FSC (dans ce cas ils seront en plus issus de forêts gérées durablement).
Le site **http://www.ecolabels.fr/fr/recherche-avancee/categories-de-produits-ou-services-certifies** permet d'identifier les produits éco labellisés. On peut s'inspirer des 19 guides publiés par l'UE (dont la plupart en français) pour définir ses propres critères de développement durable dans les marchés.

Prochaine réunion du RREDD : le 24 mai 2012 sur les déchets